



## Traité Pessa'him

### Michna 12 - Chapitre 7

ז,יב אבר שיצא מקצתו--חותך עד שהוא מגיע לעצם, וקולף עד שהוא מגיע לפרק, וחותר; ובמוקדשין קוצץ בקופיס, שאין בו משום שבירת העצם. מן האגף ולפנים, כלפנים, ומן האגף ולחוץ, כלחוץ; והחלונות ועובי החומה, כלפנים.

S'il arrive qu'une partie d'un des membres de l'animal se trouve être sortie, on découpera [la chair] jusqu'à ce qu'on arrive à l'os et on récupère jusqu'à l'articulation des os ; [ensuite] on coupe à ce niveau. Quant aux autres offrandes saintes, on coupe à la hache puisqu'il n'est pas interdit de briser leurs os. A partir de l'encadrement de la porte, et vers l'intérieur, [c'est considéré] comme l'intérieur et à partir de l'encadrement de la porte et vers l'extérieur, [c'est considéré] comme l'extérieur. Les fenêtres ainsi que l'épaisseur du mur [sont considérées] comme l'intérieur.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)